

Les Compagnons de Jehanne

Fête de Jehanne d'Arc

et

MARCHE MEDIEVAL



COMPIEGNE

les 23 et 24 mai 2026

Contrat pour votre installation dans le Parc Songeons

18 rue St Joseph – 60200 COMPIEGNE – 03.44.20.17.41 / 06.51.16.91.51

www.fetes-jeanne-d-arc-compiegne.fr

<https://www.facebook.com/lescompagnonsdejehanne>

Association « *Les Compagnons de Jehanne* »

18, rue St Joseph
60200 COMPIEGNE

☎ 03.44.20.17.41

Compiègne, le 15 Octobre 2025

📞 06.51.16.91.51

Mail: elisavanden.thierry@free.fr

Site Internet: www.fetes-jeanne-d-arc-compiegne.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/lescompagnonsdejehanne>

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la Ville de Compiègne et l'Association « *Les Compagnons de Jehanne* » organisent la Fête de Jehanne d'Arc et son Marché Médiéval.

Pour cette nouvelle édition 2026, les Compagnons de Jehanne vous proposent **2 jours de fête médiévale : les 23 et 24 Mai.**

Cette année nous vous envoyons votre contrat par mail. Afin de vous inscrire, vous devez :

→ Editer le contrat à nous « renvoyer » et joindre les documents demandés avec votre règlement par chèque (qui ne sera déposé en banque qu'après la fête) et nous faire parvenir votre dossier complet par courrier.

Les tarifs sont identiques à 2025.

La fête de Jehanne d'Arc de Compiègne est devenue l'une des plus grandes fêtes de la Ville et surtout est reconnue par sa qualité historique mais aussi par la qualité des produits que vous présentez à notre public fidèle.

Pour cette édition 2026, nous vous rappelons que les artisans et exposants devront être installés:

→ **le samedi 23 mai de 9h à 23h** → **le dimanche 24 mai de 10h à 19h**

Si vous souhaitez vous inscrire à ce marché médiéval, vous trouverez ci-joint tous les renseignements et documents nécessaires à votre inscription.

Si des artisans que vous connaissez veulent également participer, n'hésitez pas à leur communiquer nos coordonnées pour qu'ils puissent obtenir leur dossier d'inscription.

Si vous ne pensez pas donner suite à notre proposition, nous vous demandons de nous en avvertir par téléphone ou par mail afin de nous permettre d'envoyer des contrats à d'autres artisans qui souhaiteraient nous rejoindre.

Nous vous conseillons de nous adresser au plus tôt votre réservation.
(clôture des inscriptions le 28 février 2026)

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La Présidente
Françoise VANDENDRIESSCHE



Contrat entre les soussignés :

1 – D'une part l'organisateur, l'association '*Les Compagnons de Jehanne*' représentée par Madame VANDENDRIESSCHE et d'autre part,

Mme / Mr Prénom.....

Adresse Ville

Code Postal _____

Activité exercée

Téléphone fixe : _____ Portable : _____ Mail :.....@.....

R.M.....N° SIRET _____ N° R.C

(joindre la photocopie du document d'enregistrement)

2- Lieu : Parc de Songeons (fermé et surveillé du Samedi 23 Mai 23h au Dimanche 24 Mai 8h)

Souhaitez-vous le même emplacement que celui de 2025? oui non

L'organisateur fera au mieux pour vous satisfaire mais se réserve le droit de son implantation

3 - Accueil : Samedi 23 Mai de 6h à 8h30 à la Taverne des Chevaliers dans le parc Songeons

4 – STANDS proposés et TARIFS pour les 2 jours

Barnum blanc (3x3) + 1 table 200 € → Nb de Barnum... x 200 €. =€

Echoppe de 2 m + 1 table 110 € → Nb Ech..... x 110 € =€

Echoppe de 3 m + 1 table 125 € → Nb Ech. . x 125 € =€

Echoppe de 4 m + 2 tables 145 € → Nb Ech . . x 145 € =€

Mètre(s) linéaire(s) 35 €/m → Nb de mètre(s) linéaire(s) . x 35 € =€

⇒ **TOTAL à régler** =**Euros**

Votre règlement : Par chèque au nom de l'Association « Les Compagnons de Jehanne » qui doit obligatoirement être joint à votre « contrat à renvoyer » dûment complété et signé et envoyé par la poste avec les pièces demandées. Toutefois nous vous informons que les chèques envoyés lors de votre inscription ne seront déposés en banque que dans la semaine qui suit notre manifestation.

*Structure personnelle : Profondeur nécessaire pour son installation (.....mètres) – coloris.....

*Les emplacements possèdent l'électricité. → Puissance électrique fournie = **1500W maximum**

*Préciser si vous devez utiliser de l'outillage, appareil ménager (frigo, four...)

→ **Puissance supplémentaire demandée =**

(.....W)

*Les chaises seront à votre disposition à l'entrée du Parc de Songeons.

→ Les stands doivent impérativement rester ouverts jusque 23h le samedi 23 mai, sauf en cas d'intempéries et/ou sur décision de l'organisateur.

REGLEMENT

5 – Les artisans qui le souhaitent pourront installer leur structure dans l'enceinte du parc le VENDREDI après-midi à **partir de 17h** après avoir vérifié et validé leur emplacement auprès des bénévoles présents.

6 – Tout artisan qui ne se présentera pas à l'ouverture du marché médiéval, le samedi 23 mai 8h00 verra son chèque encaissé par l'Association. En cas de défection l'Association devra être prévenue au plus tard dans les 3 jours précédant la manifestation par certificat médical ou justificatif d'absence (décès, accident...)

7 – Il est rappelé que chaque exposant **doit obligatoirement** posséder une assurance ‘responsabilité civile’ et qu'en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables des dommages causés au matériel d'exposition et marchandises leur appartenant. L'Association dégage toute responsabilité en cas de perte, vol, intempéries ou de détérioration des objets.

8- Chaque artisan louant une échoppe devra obligatoirement se munir d'une bâche plastifiée pour la fermer la nuit. (verte de préférence).

9 – Seuls les objets ou produits figurant sur le présent contrat seront autorisés à la vente.

10 – Les plateaux installés par les organisateurs ne devront en aucun cas être changés de place et les garnitures de couleur autour des étals devront rester apparentes. A chacun des artisans d'organiser son exposition suivant la disposition des plateaux installés ou demande faite à l'organisateur.

11–**Aucun changement d'emplacement ou d'extension du stand ne sera autorisé lors de votre installation.**

Clauses particulières:

- la décoration des barnums et des étals sur le thème médiéval est impérative.
- aucune installation de parapluie de marché n'est autorisée dans l'enceinte du parc de Songeons
- les véhicules doivent être sortis de l'enceinte du parc Songeons le samedi 23 mai pour **8h30**
- l'installation des stands et le port du costume médiéval sont exigés (sous peine d'expulsion du marché médiéval) pour **9h** le samedi 23 Mai et **10h** et le dimanche 24 Mai 2026.
- le parc de Songeons sera fermé à 24h le Samedi 23 Mai. Les objets et produits peuvent être stockés dans les stands, toutefois il est conseillé de ranger tous les objets fragiles, légers ou de valeur.
- la clôture des festivités sera effective le dimanche 24 mai 2026 à **19h**.

Aucun véhicule ne pourra pénétrer dans l'enceinte du parc de Songeons **avant 19h30, le 24 Mai** pour le emballage.

En cas de non-respect de l'une des clauses citées dans le contrat, l'organisateur se réserve le droit de disposer de l'emplacement. Dans cette éventualité, le montant de la location ne sera pas rendu.

Exemplaire à **RENNVOYER avec les pièces jointes + chèque**

Association ‘**Les Compagnons de Jehanne**’

18 rue St Joseph
60200 COMPIEGNE

Pour ‘**Les Compagnons de Jehanne**’
Mme F. VANDENDRIESSCHE,
Présidente

Mme / Mr
(ajouter lu et approuvé)



Date
Signature